



BULLETIN D'INSCRIPTION

Connaître et maîtriser les enjeux de la PAC 2023-2027

R094-2023-47

Jeudi 13 avril 2023

Nom de la structure :

Nom, prénom du participant :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

Avez-vous des particularités nécessitant une adaptation pour participer à cette formation ?

.....

Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Un repas est prévu sur place pour un montant de 10€ par personne

Cocher la case correspondante à votre statut professionnel et cela permettra de connaître le montant de formation restant à votre charge :

Exploitant agricole, conjoint collaborateur, gérant d'exploitation, aide familial, cotisant solidaire à jour de leur cotisation formation auprès de la MSA (1)	0 euros	<input type="checkbox"/>
Exploitant agricole, conjoint collaborateur, gérant d'exploitation, aide familial, cotisant solidaire non à jour de leur cotisation formation auprès de la MSA (1) :	147 euros	<input type="checkbox"/>
Porteur de Projet remplissant les exigences du dispositif officiel de parcours à l'installation pouvant donner droit à l'éligibilité VIVEA (nous consulter pour les pièces à fournir) (2)	0 euros	<input type="checkbox"/>
Porteur de Projet ne remplissant pas les exigences du dispositif officiel de parcours à l'installation pouvant donner droit à l'éligibilité VIVEA	147 euros	<input type="checkbox"/>
Artisan, salarié agricole, salarié non agricole et autres statuts (demandeur d'emploi, retraité, ...)	147 euros	<input type="checkbox"/>

(1) Pour information : si vous êtes chef d'entreprise au régime du bénéfice réel et que vous participez à une formation, vous pouvez obtenir un crédit d'impôt (Smic horaire x nombre d'heures de formation).

(2) : **Pour les porteurs de projet,**

- **en première année de parcours à l'installation, il faut fournir les quatre pièces suivantes :**

- « L'attestation des conditions d'éligibilité au financement de VIVEA » en version originale émise par le CEPPP ;
- « L'engagement du porteur de projet » en version originale ;
- La copie du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole ;
- La copie d'écran du Compte Personnel de Formation du stagiaire mentionnant son prénom et nom (issue de « mon compte formation – Mes droits formation – Historique en PDF).

- **En seconde ou troisième année de parcours à l'installation**, il faut fournir « l'attestation de renouvellement des conditions d'éligibilité au financement VIVEA » en version originale ou copie, émise par le CEPPP.

Sans transmission de l'ensemble de ces documents parfaitement renseignés et signés, la finançabilité du stagiaire sera mise en attente et celui-ci devra s'acquitter du montant de la formation. Il pourra être remboursé par la suite **sous réserve d'une prise en charge de son coût de formation.**

Cocher votre niveau de compétences par rapport aux objectifs pédagogiques de la formation :

	Je découvre	Je connais un peu	J'ai une bonne connaissance	Je maîtrise parfaitement
Maîtriser le contexte de la PAC et son évolution				
Comprendre les aides découplées				
Comprendre les aides couplées				
Calculer son taux de chargement				
Comprendre les autres aides (ICHN, Bio, MAEC, BCAE)				
Comprendre le logiciel TELEPAC				
Connaitre l'évolution du système des calamités agricoles				

Préciser vos attentes par rapport à la formation :

.....

.....

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription le plus rapidement possible pour réserver votre place en formation, accompagné d'un chèque de caution du montant de la formation libellé à l'ordre de « **CASGIU CASANU** », à l'adresse suivante :

Association Casgiu Casanu
A Casa Sebbiaghja
20250 RIVENTOSA

Pour toute demande concernant les conditions d'accueil et d'accès des publics en **situation de handicap**, contacter la référente « handicap » Sylvie Deloye au 07.88.42.41.28 ou contact@casgiucasanu.fr

Pour toute autre demande de précisions, contacter la responsable de la formation, Aurore Timellini au 06.25.62.18.34 ou animation@casgiucasanu.fr